



Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 30 avril 2020.

L'an deux mil vingt, le trente avril, le Conseil Municipal en visioconférence sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-quatre avril deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 08

Présents : Luc MONNET, Joelle DUPRIEZ, Olivia SALLE, Christian LEMAIRE, Fabien DELPORTE, Pierre DUMORTIER, Fabrice BALENT, Peggy SAGOT.

Absents ayant donné procuration :

Marie-Françoise TAHON donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Brigitte LAMANDIN donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Cyprien DUBUS donne procuration à Olivia SALLE
Ghislain SIX donne procuration à Olivia SALLE
Geneviève DION donne procuration à Pierre DUMORTIER
Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Pierre DUMORTIER
Marc PAPIS donne procuration à Fabien DELPORTE
Sylvie SLABOSZEWSKI donne procuration à Fabien DELPORTE
Hélène FOURDRIGNIER donne procuration à Christian LEMAIRE
Pierre DEHOVE donne procuration à Christian LEMAIRE
Olivier DELAERE donne procuration à Fabrice BALENT
Laurent HELIOT donne procuration à Monsieur BALENT
Pascale DESBUISSONS donne procuration à Peggy SAGOT
Angélique DEKOKER donne procuration à Luc MONNET
Jean MOULLIERE donne procuration à Luc MONNET

Absents : Robert JAMES TOSH, Daniel CRETIEN, Valérie DESCAMPS, Manuella DELESALLE, Catherine MORTREUX, Armand TOMASZEWSKI

Secrétaire : Jean MOULLIERE

1- Définition des modalités de fonctionnement de la séance du Conseil municipal en visioconférence.

Monsieur le Maire soumet la définition des modalités de fonctionnement de la séance du Conseil municipal en visioconférence.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, Notre passion commune	18		
Templeuve, Ensemble autrement	5		

2- Informations sur l'extension des pouvoirs du Maire selon l'ordonnance 2020-39 du 01 avril 2020.

Point à l'ordre du jour ne nécessitant pas une délibération du Conseil municipal.

3- Informations sur les mesures mises en place par la Commune dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.

Point à l'ordre du jour ne nécessitant pas une délibération du Conseil municipal.

4- Informations sur la mise en place du Plan de Continuité d'Activité et fonctionnement des services municipaux.

Point à l'ordre du jour ne nécessitant pas une délibération du Conseil municipal.

5- Autorisation de signature avec le Conseil Régional de la convention portant délégation exceptionnelle en matière d'aides aux entreprises.

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature avec le Conseil Régional de la convention portant délégation exceptionnelle en matière d'aides aux entreprises à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, Notre passion commune	18		
Templeuve, Ensemble autrement	5		

6- Création d'une enveloppe budgétaire municipale exceptionnelle en soutien aux artisans/ commerçants Templeuvois.

Monsieur le Maire soumet la création d'une enveloppe budgétaire municipale exceptionnelle en soutien aux artisans / commerçants Templeuvois.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, Notre passion commune	18		
Templeuve, Ensemble autrement	5		

7- Participation de la Commune au Fonds de transition des entreprises avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

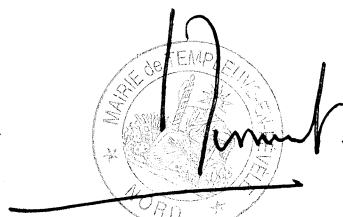
Monsieur le Maire soumet la participation de la Commune au Fonds de transition des entreprises avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault à l'approbation du Conseil municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, Notre passion commune	18		
Templeuve, Ensemble autrement	5		

8- Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Martin.

Monsieur le Maire soumet la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Martin.au à l'approbation du Conseil municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, Notre passion commune	18		
Templeuve, Ensemble autrement	5		



Vu, le Maire
Luc MONNET